

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 2 octobre 2017 à 19h33 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les états financiers en date du 30 septembre 2017 ont été remis aux membres du conseil.

164-10-2017

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Entreposage de la niveleuse pour la saison hivernale 2017-2018;
7. Droit de passage du Club 3 et 4 roues 2017-2018 : Rang Petit 11, rang Petit 9 et rang Ste-Geneviève;
8. Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières pour l'année 2017;
9. Subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal »;
10. Services juridiques pour l'année 2018;
11. Prévisions budgétaires 2018 du Service régional d'inspection en bâtiment;
12. Renouvellement de l'entente avec la SPA des Cantons pour le contrôle animalier;
13. Demande de contribution financière d'Opération Nez Rouge;

14. Liste des comptes;
15. Divers :
 - 15.1. Adhésion au régime d'assurance collective;
 - 15.2. Congé du jour du souvenir – Détermination de la journée de fermeture du bureau;
16. Rapport des comités;
17. Correspondance;
18. Questions de l'assemblée;
19. Levée de l'assemblée.

Adoptée

165-10-2017

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a une correction à apporter à la résolution no. 148-09-2017, soit que l'adoption de l'ordre du jour est appuyé par M. Éric Beaugard;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

166-10-2017

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

167-10-2017

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

168-10-2017

6. **Entreposage de la niveleuse pour la saison hivernale 2017-2018**

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense pour l'entreposage de la niveleuse au 1002, 11^{ème} Rang, Roxton Falls pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 mars 2018. Cette période pourrait varier selon les besoins de la municipalité. Le prix de la location est de 300 \$ par mois. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente à intervenir.

Adoptée

169-10-2017

8. **Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget de l'année 2017, la somme de 35 000 \$ provenant du fonds de compensation des carrières et sablières a été affectée pour payer des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter une résolution pour identifier les travaux qui sont payés à même cette compensation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. Gilles Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers que la somme prévue au budget 2017 ne sera pas utilisée et qu'elle sera conservée dans le fonds afin de faire des travaux de plus grande envergure en 2018.

Adoptée

170-10-2017

9. **Subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal »**

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est adoptée dans le cadre de la subvention "Aide à l'amélioration du réseau routier municipal";

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rechargement exécutés sur le 6^{ème} Rang pour un montant de subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 6^{ème} Rang dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

171-10-2017

10. **Services juridiques pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture, avocats s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2018.

Adoptée

172-10-2017

11. **Prévisions budgétaires 2018 du Service régional d'inspection en bâtiment**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2018 pour le service d'inspection en bâtiment sont de l'ordre de 21 014,94 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires du service régional d'inspection en bâtiment pour l'année 2018.

Adoptée

173-10-2017

12. **Renouvellement de l'entente de service avec la SPA des Cantons**

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la SPA des Cantons ont transmis une liste démontrant leurs tarifs pour la capture des chiens et chats errants ainsi que des services qui pourraient s'ensuivre de la capture de ces animaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente avec la SPA des Cantons officialisant qu'ils seront l'organisme auquel la Municipalité fera appel au besoin pour la capture d'un chien ou d'un chat. Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents à intervenir.

Adoptée

174-10-2017

13. **Demande de contribution financière d'Opération Nez Rouge**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la somme de 150 \$ à
Opération Nez rouge.

Adoptée

175-10-2017

14. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à
payer totalisant 91 162.32 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour
soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité
du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces
comptes prévus au budget.

176-10-2017

15.1 **Adhésion au régime d'assurance collective**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités
(FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est
« preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale,
lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes
municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le Code municipal que la Loi sur les cités et
villes permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de
la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence,
la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les
termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le
1^{er} janvier 2018 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

QUE la Municipalité adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée

177-10-2017

15.2 **Congé du jour du souvenir – Détermination de la journée de fermeture du bureau**

CONSIDÉRANT QUE le « Jour du souvenir » est un congé férié pour les employés municipaux et que le 11 novembre est un samedi en 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu dans les ententes de travail que les congés fériés qui tombent un jour non ouvrable peuvent être remis soit au jour ouvrable suivant ou à tout autre jour en accord avec le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers que le congé du jour du souvenir soit déterminé ainsi :

- S'il y a tenue d'un scrutin le 5 novembre prochain, le congé est fixé au lundi 6 novembre 2017;
- S'il n'y a pas de scrutin, le congé est fixé au vendredi 10 novembre. Comme la journée de vendredi compte 3 heures de travail, les employés pourront reprendre les heures restantes de leur congé selon leur convenance.

Adoptée

17. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

178-10-2017

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
20 h 06.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

